

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241114-2024-63-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication : 15/11/2024

OBJET :
Évolution du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le six novembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	14
Représentés par mandat	10
Absents	7

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Patrice LECLERC
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce contexte, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Ainsi, dans le cadre de la procédure de recrutement pour remplacer un **chargé de projets hydrauliques et hydrologie** et compte tenu du profil du candidat retenu, il est proposé de transformer un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux en un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Ce recrutement se fera sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique, dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure de type Bac+5 en hydraulique fluviale ou hydrologie.

Par ailleurs, une réorganisation interne de la direction des finances et de la commande publique conduit à faire évoluer l'intitulé du poste de directeur adjoint pour devenir **directeur adjoint des finances et de la commande publique, chargé du pilotage financier**. En effet, suite aux recrutements récents sur les postes de directrice et de directrice adjointe, et au vu de leurs expertises respectives, la directrice gardera une dominante commande publique et encadrera en direct le pôle comptabilité et le pôle commande publique ; la directrice adjointe sera quant à elle chargée du pilotage financier. Par ailleurs, il est constitué un **pôle Recettes** composé du gestionnaire subventions et du chargé de mission recettes financières, qui sera placé sous la responsabilité de la directrice adjointe.

Parallèlement, suite à la **réussite au concours de technicien territorial** de 2 agents, il est proposé la création de 2 postes dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les 2 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques seront proposés à la suppression lorsque les 2 agents seront titularisés dans leur nouveau grade.

De même, suite à la **promotion interne de technicien territorial** de 2 agents, il est proposé la création de 2 postes dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les 2 postes du cadre d'emplois des agents de maîtrise seront proposés à la suppression lorsque les 2 agents seront titularisés dans leur nouveau grade.

Dans le même temps, il est proposé la création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en vue de recruter un **5^{ème} agent chargé de l'entretien des espaces verts et des ouvrages de génie civil pour renforcer l'équipe de Giffaumont**.

Dans le cadre de 3 départs en retraite pour lesquels une période de tuilage est nécessaire, il est proposé la création des 3 postes suivants, étant entendu que les postes actuellement occupés seront supprimés, après avis du CST, aux départs des agents en question :

- 2 postes du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour recruter un **exploitant sur le lac-réservoir Marne** et un **chargé du contrôle des ouvrages hydrauliques Seine Aube Bassée** ;
- 1 poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, pour recruter un **gestionnaire RH-formation** sur le site de Mathaux.

En l'absence de candidats fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, ces recrutements pourront se faire sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique, dans

le respect des grilles indiciaires applicables :

- Au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation de niveau Bac à Bac+2 dans les domaines connexes à l'exploitation et à la maintenance des ouvrages hydrauliques pour le poste d'Exploitant du lac-réservoir Marne ;
- Au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation de niveau Bac+2 dans les domaines de la métrologie, de la topographie, de la géotechnique, du génie civil ou de l'hydraulique pour le poste de chargé du contrôle des ouvrages hydrauliques Seine Aube Bassée ;
- Au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, avec un niveau de recrutement correspond à une formation de niveau Bac à Bac+2 dans les domaines des ressources humaines, du droit public ou de la gestion administrative pour le poste de gestionnaire RH-formation.

Enfin, il est proposé la suppression de 3 postes, créés il y a plusieurs années, relatifs au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes : 1 poste d'apprenti, 1 poste d'ingénieur contractuel et 1 poste de rédacteur contractuel.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L.313-1, L.332-8-2, L.332-23-1°et L.332-23-2 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité social territorial du 18 octobre 2024 ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de transformation, de création et de suppression d'emplois ci-dessus.

Article 2 : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 30 SEPTEMBRE 2024

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC
Emplois fonctionnels		2	2	0
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative		22	16	0
Administrateur Hors Classe	A	1	0	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	4	4	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	4	2	0
Rédacteur	B	3	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	4	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
Filière Technique		102	90	0
Ingénieur général	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur principal	A	16	14	0
Ingénieur	A	6	4	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	13	13	0
Technicien principal 2 ^e classe	B	5	5	0
Technicien	B	13	7	0
Agent de maîtrise principal	C	15	15	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	13	13	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0
Adjoint technique	C	9	8	0
TOTAL	-	126	108	0

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché en CDD	A	12	12	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur en CDI	B	2	2	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. L. 332-12
Adjoint administratif en CDD	B	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en chef en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	2	2	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	3	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	1	1	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	4	4	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-14
TOTAL	-	31	30	-

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	-	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Responsable administratif et financier projet casier pilote de la Bassée	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint administratif en renfort	C	1	0	Art. L. 332-23-1°
Adjoint technique remplaçant	C	2	2	Art. L. 332-13
Technicien	B	2	0	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication graphisme webdesigner	-	1	0	Droit privé
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	0	Droit privé
Apprenti juriste	-	1	1	Droit privé
Animateur - adjoint administratif saisonnier	C	2	0	Art. L. 332-23-2°
TOTAL	-	19	11	-

TOTAL GÉNÉRAL : 176 postes budgétaires, dont 157 permanents et 19 non permanents.

**POUR INFORMATION
ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS
AU 30 SEPTEMBRE 2024**

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC	AGENT
Chef d'exploitation	B	1	0	N PARNOIS
TOTAL	-	1	0	-